



# Délibération du Conseil Municipal

-----  
Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :  
**6 mai 2026**

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>16</b>
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

**Date de la convocation** : 6 mai 2026

**Membres présents** :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

**Membre excusé** : /

**Membre excusé ayant donné pouvoir** : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

**Membre absent** : /

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE

**DCM : 2026-06-034**

*7.5.3 – Subventions aux associations*

***Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chouzé-sur-Loire***

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune organise le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers, qui se tiendra à Chouzé-sur-Loire le 20 juin prochain. Cet événement d'envergure départementale représente une occasion de mettre en valeur la commune et de soutenir l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Afin de contribuer à l'organisation et au bon déroulement de ce congrès, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €, à imputer sur le budget communal.

Transmis en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Reçu en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-2026052-2026-06-034-DE</b>	
Publication électronique le	<b>13/05/2026</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chouzé-sur-Loire une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €** en vue de contribuer à l'organisation du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers du 20 juin 2026 ;
- **Autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**



Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**

